

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

OBJET : Délibération pour valider la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et valider le nouveau tableau des emplois

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 08 septembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : HELSEN Véronique, MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- le grade correspondant à l'emploi supprimé est Adjoint Technique Territorial.
- les conditions d'avancement de grade possibles à l'emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe sont remplies à compter du 01/09/2025

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 juillet 2025,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, en raison de des conditions remplies pour l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 octobre 2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint Technique Territorial :

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

TABLEAU DES EMPLOIS

CADRES OU EMPLOIS	GRADE	EMPLOI	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDO MADAI RE	
FILIERE SOCIALE							
ATSEM	Agent de maîtrise	ATSEM	C	1	1	25h	Corinne Allec
FILIERE ANIMATION							
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/ent retien	C	1	1	14h13	Julie Fougeray
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/ent retien	C	1	1	10h43	Sarah Dussert
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/ent retien	C	1	1	8h53	Julie Colombel
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/ent retien	C	1	1	10h43	Nelly Bellue
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/ent retien	C	0	1	9h31	Luciani Magali
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien mairie	C	1	1	1 h	Sarah Dussert
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent technique	C	2	1	35h	Régis Faure
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Cuisinier	C	0	1	28,83h	Sylvie Virdis
		Agent technique	C	1	2	35h	Max Arnaud Didier Debarre
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Secrétaire de mairie	C	2	1	35h	Fanny Reynier
Rédacteur	Rédacteur territorial	Secrétaire générale de mairie	B	0	1	35h	Isabelle Garbati
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Agent de l'agence postale	C	1	1	18h	Nelly Bellue

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Année scolaire	2023-2024	Année scolaire	2024-2025	Année scolaire	2025-2026
Total heures école	45h30	Total heures école	50h40	Total heures école	52h50
Nombre d'agent	4	Nombre d'agent	5	Nombre d'agent	5
Sarah	9h40 + 2h40 = 12h20	Sarah	9h50	Sarah	10h43
Nelly	7h20 + 2h40 = 10h	Nelly	9h52	Nelly	10h43
Magali	15h10 + 2h40 = 17h50	Magali	9h30	Magali	9h31
Christel	2h40	Julie F	13h30	Julie F	14h13
		Julie C	8h	Julie C	8h53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, A Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

